



# ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

---

Lettres — Histoire-géographie — Enseignement moral et civique

# TEXTES

- Arrêté du 25 novembre 2021 relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel
- Décret n°2021-1524 du 25 novembre 2021 portant modification des dispositions du code de l'éducation relatives à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel
- [Note de service du 31-12-2021 paru au Bulletin Officiel n°4 du 27 janvier 2022](#)

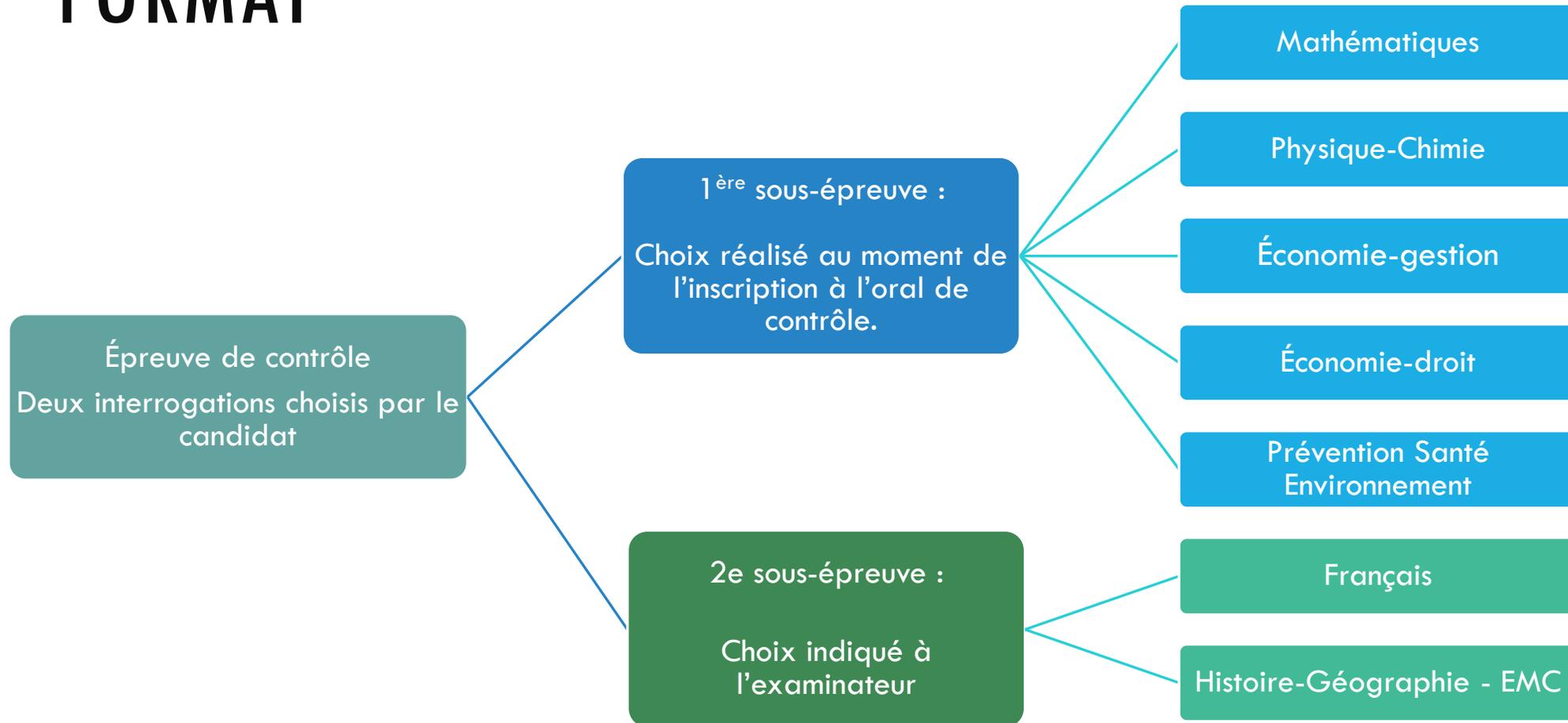
# CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès à l'épreuve de contrôle prévoient l'obligation d'obtenir :

- Une moyenne générale entre 8 et 9,9 sur 20 aux épreuves du baccalauréat professionnel
- Une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à **l'ensemble des épreuves professionnelles** du baccalauréat professionnel

*(Les notes obtenues aux unités générales sont exclues du calcul de la moyenne des épreuves professionnelles)*

# FORMAT



# DÉFINITION

## Deux sous-épreuves

Pour chaque sous-épreuve, le candidat tire au sort un sujet (sauf en français) dans la discipline qu'il a choisie

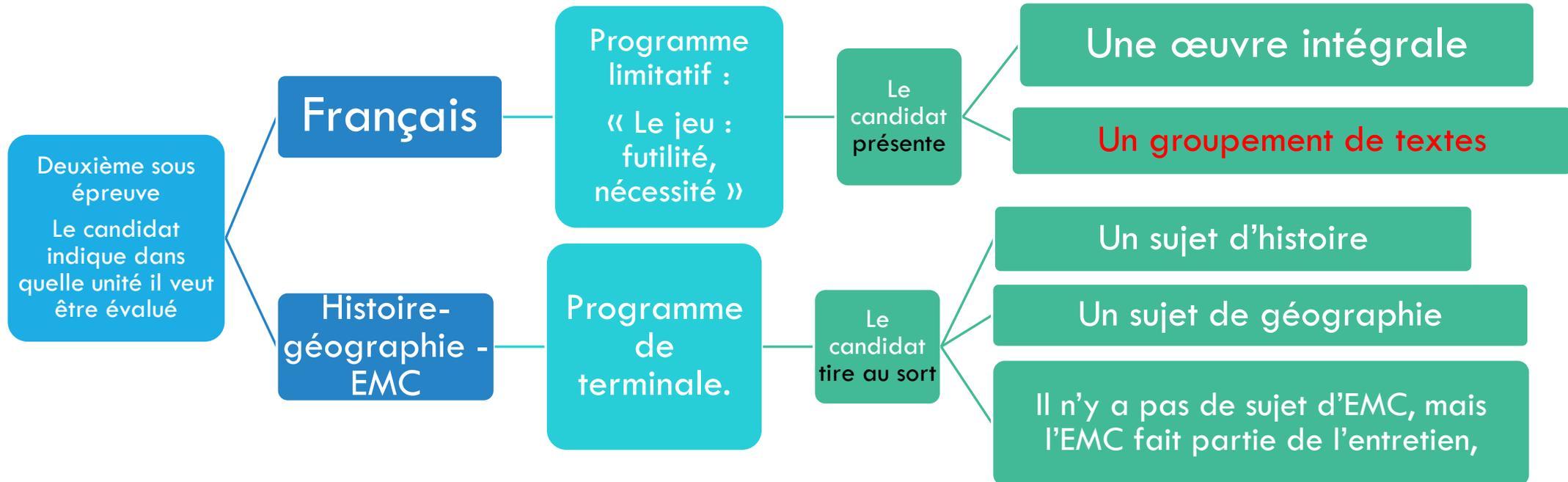
Préparation : 15 min

Présentation orale : 15 min

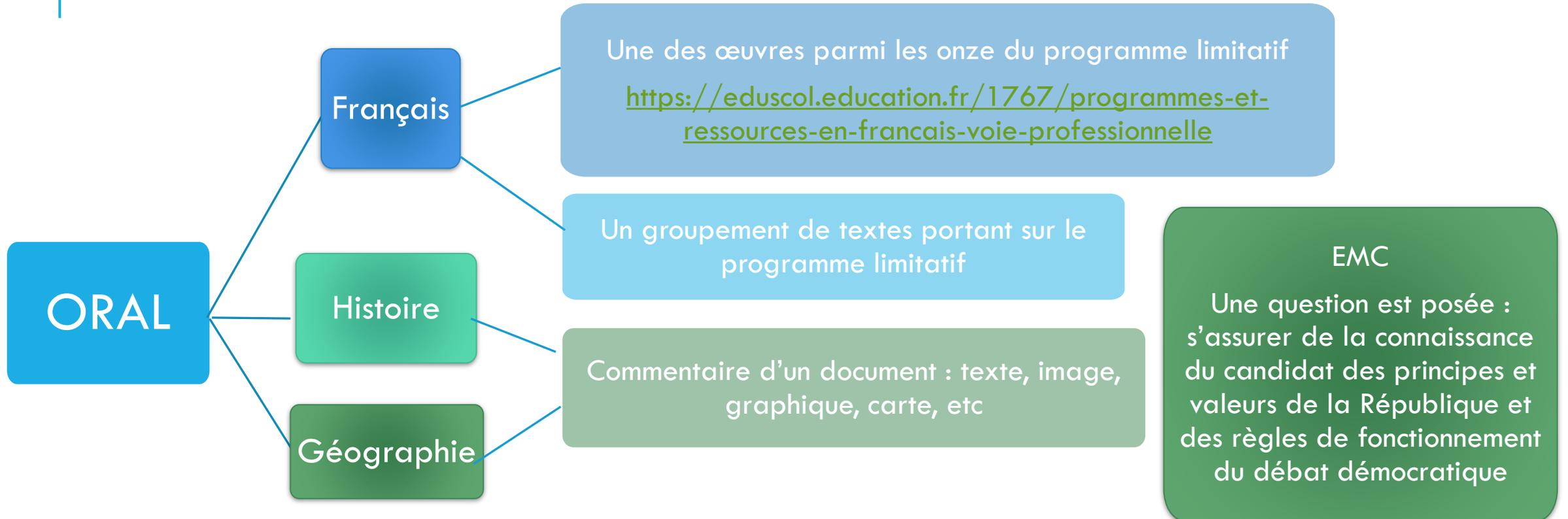
Exposé du candidat :  
5 minutes maximales sans interruption

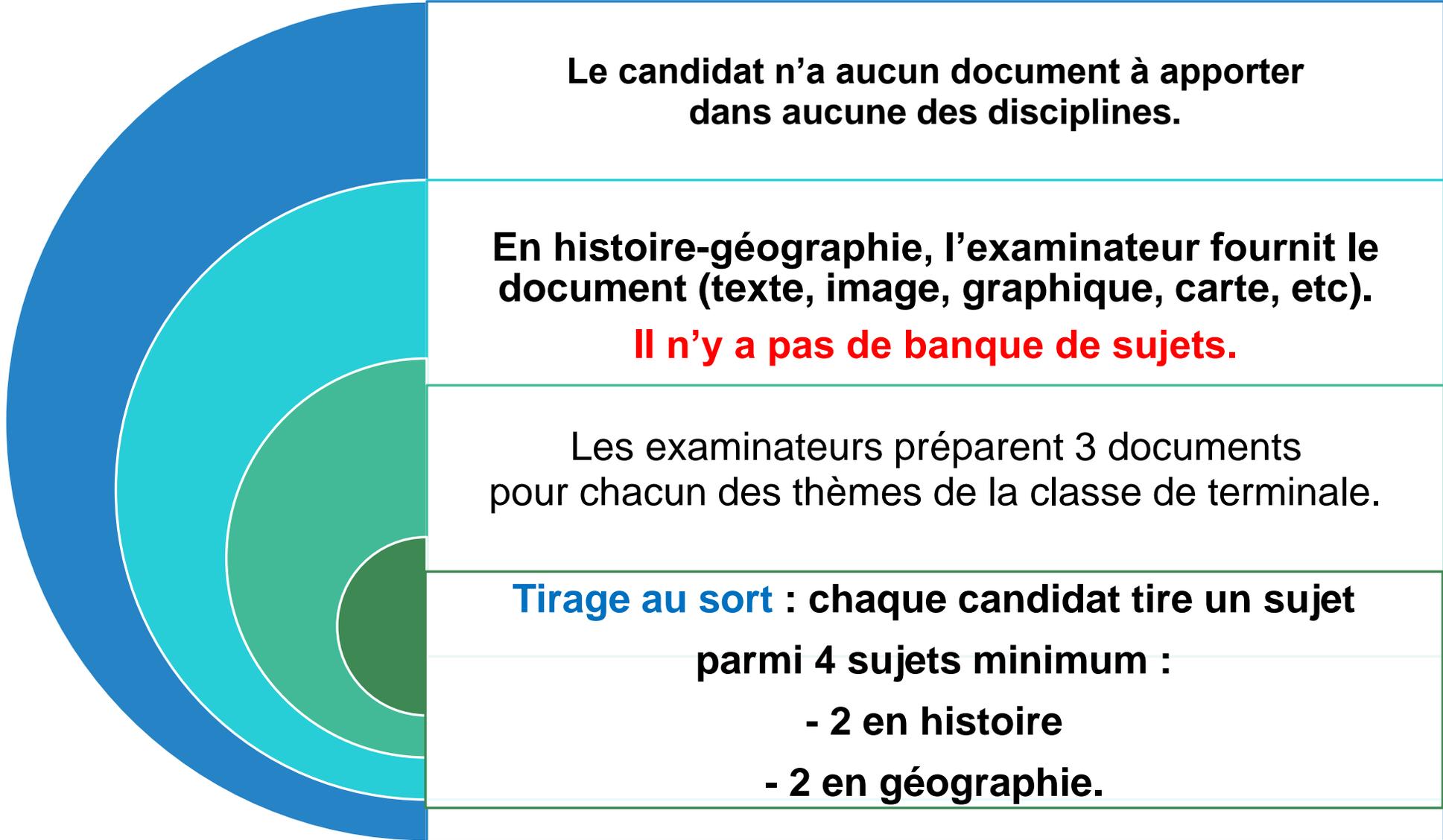
Échange avec le candidat  
10 minutes

# CONTENUS ET DÉROULEMENT



# CONTENUS ET DÉROULEMENT





Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de français

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Œuvre ou groupement de texte sur lequel porte l'évaluation :

On évalue	Critères d'évaluation	Attendus	Niveau d'acquisition			
			TI	I	S	TS
Compétences d'expression orale	Le débit, le volume, l'intonation, la fluidité sont adaptés.	Expression orale audible, fluide et claire.				
	Le candidat adopte une posture et une langue pertinentes ; il parvient à formuler sa pensée dans une langue précise et articulée.	Expression et posture adaptées au contexte d'énonciation ; précision du vocabulaire, correction de la syntaxe orale.				
Compétences de communication orale	Le candidat parvient à présenter l'œuvre ou le groupement choisi.	Présentation précise de l'œuvre ou du groupement de textes : auteur(s), titre(s), genre(s), contexte(s), lien(s) avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat dialogue avec l'examineur : il se saisit des propositions pour compléter et prolonger son exposé initial.	Adéquation des réponses aux questions posées, interactions dans l'entretien, capacités d'autocorrection.				
Compétences de lecture et appropriation littéraire	Le candidat s'appuie sur une connaissance du ou des textes pour en montrer l'intérêt et en dégager les éléments saillants.	Présentation de quelques éléments décisifs de l'œuvre ou du groupement de textes : intrigue, argumentation, personnages, thèmes, propos, visée, en lien avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat montre une compréhension de ce qu'il apporte l'œuvre ou le groupement à la réflexion sur le programme limitatif.	L'œuvre ou le groupement sont reliés au thème du programme limitatif et permettent de répondre aux questions qu'il pose.				
	Le candidat parvient à rendre compte d'une implication personnelle, d'une préférence, de ce que la lecture lui a apporté dans sa réflexion.	Le choix de l'œuvre ou du groupement est justifié, le candidat montre qu'il s'est approprié l'œuvre ou les textes lus et peut le(s) mobiliser.				
<p>TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant</p>						<p>Note : /20</p>

On valorise :

- la richesse des références, la capacité à proposer une réflexion sur l'ensemble du thème du programme, à partir de l'œuvre ou du groupement de texte choisi ;
- l'approfondissement du propos au fil de la prestation et de l'entretien ;
- la mobilisation du travail mené en classe ;
- l'analyse, au service de la réflexion, d'expériences (personnelles ou non) liées au thème du programme limitatif.

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :

# NOTATION

LES GRILLES NATIONALES D'ÉVALUATION

## FRANÇAIS

# EN FRANÇAIS

L'épreuve orale porte exclusivement sur **le programme limitatif** y compris pour les apprentis et les candidats individuels.

- ➔ Les groupements de textes s'inscrivent donc dans ce cadre.
- ➔ Les trames narratives des œuvres proposées dans le programme limitatif doivent donc être connus des interrogateurs.
- ➔ Les œuvres cinématographiques ne sont pas l'objet de cette épreuve. Elles pourront être évoquées lorsque l'examineur souhaite élargir le débat.

Cette épreuve évalue également une **prestation orale** qui s'appuient sur **des connaissances, une réflexion et une argumentation**.

Sur **la durée** : le candidat ne doit pas dépasser le temps maximal de 5 minutes. Il doit laisser le temps aux examinateurs de revenir sur tel propos, d'interroger les connaissances du candidat, de vérifier la manière dont celui-ci organise sa pensée. Les 10 minutes doivent être, elles aussi, respectées.

Cette épreuve doit permettre au candidat de mettre en avant sa qualité oratoire et sa qualité de réflexion.

La **grille d'évaluation** est davantage une grille évaluant un **profil de compétences**. Elle doit être renseignée pour chacun des candidats et doit afficher un profil clair et net qui permettra ainsi de se traduire en note :

TI	I	S	TS
		X	

TI	I	S	TS
	X		

Oui

TI	I	S	TS
		X	

Oui

Les appréciations portées doivent être éclairantes. Clairement lisibles comme le sont les noms des interrogateurs.

# NOTATION

LES GRILLES NATIONALES D'ÉVALUATION

## HISTOIRE-GÉOGRAPHIE - EMC

Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle  
d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Sujet tiré au sort : histoire ou géographie (barrer la mention inutile).

Question posée en EMC lors de l'entretien avec le candidat :

.....

.....

.....

Compétences (à partir du tableau des compétences définies dans les programmes d'enseignement*)	Niveau d'acquisition			
	TI	I	S	TS
Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux.				
S'approprier les démarches historiques et Géographiques.				
S'exprimer de manière claire et présenter son propos de façon organisée.				
Mobiliser les principes et valeurs de la République et argumenter de manière cohérente et étayée.				
	<b>Note :</b>			<b>/20</b>

TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant

\* Le professeur se reportera aux programmes pour disposer des détails des items de compétences, de même pour les repères et notions qui sont définis dans chaque thème des programmes d'histoire-géographie et enseignement moral et civique.

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :

# SUJETS D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE

Exemple.  
Sujet 0 qui ne peut être proposé  
au candidat.

## Documents : les relations internationales depuis 1945

Donald Trump, président des États-Unis (2017-2021) et Xi Jinping (président de la Chine depuis 2013) à Osaka (Japon), 2019.

**Thème 1 : Le jeu des puissances  
dans les relations internationales  
depuis 1945**



# SUJETS D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE

Exemple.  
Sujet 0 qui ne peut être proposé  
au candidat.

## Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945

### Document : le droit de vote des femmes

Par l'ordonnance qu'il signe le 21 avril 1944, le général de Gaulle accorde le droit de vote et l'éligibilité aux Françaises, mettant ainsi « un terme à des controverses qui duraient depuis cinquante ans » écrira-t-il dans ses Mémoires de guerre. Dès 1942, dans sa déclaration aux mouvements de résistance, de Gaulle avait fait connaître son intention de leur accorder ce droit. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945. La France est l'un des derniers grands pays à accorder ce droit aux femmes juste avant l'Italie et la Grèce. La Nouvelle-Zélande a ouvert la voie en 1893 suivie par l'URSS en 1917, les Etats-Unis en 1920, la Turquie en 1934.

Source : <https://www.charles-de-gaulle.org/lhomme/dossiers-thematiques/droit-de-vote-femmes/>

# SUJETS D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE

Exemple.  
Sujet 0 qui ne peut être proposé  
au candidat.

Document : La foule présente lors du passage du Général De Gaulle  
le 20 septembre 1958

**Thème 2 : Vivre en France en  
démocratie depuis 1945**



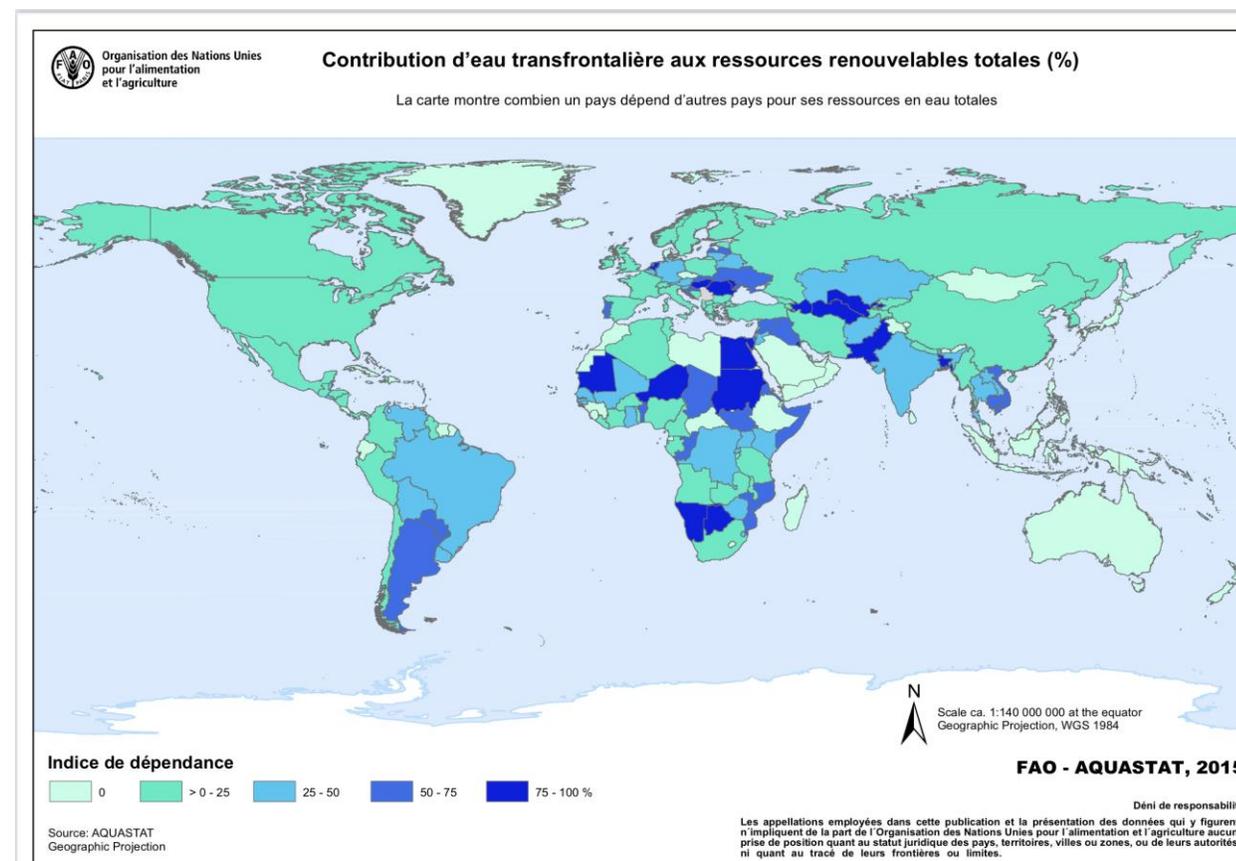
Source : <https://www.telerama.fr/idees/la-ve-republique-a-60-ans-a-peine-concue,-elle-faisait-debat.n5836621.php>

# SUJETS D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE

Exemple.  
Sujet 0 qui ne peut être proposé  
au candidat.

Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire,  
consommer, se loger, se déplacer

Document : Indice de dépendance pour l'eau (2015)



# SUJETS D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE

Exemple.  
Sujet 0 qui ne peut être proposé  
au candidat.

**Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire,  
consommer, se loger, se déplacer**

Document : les effets de la canicule sur la sûreté des centrales nucléaires

**IRSN**  
INSTITUT DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

## Canicule : les effets sur la sûreté des centrales

**Risques pour la centrale et l'environnement**

- 1 Baisse du niveau du cours d'eau avec un débit plus faible
- 2 Augmentation de la température de l'eau du cours d'eau : prolifération d'algues et de micro-organismes qui obstruent l'entrée des tuyaux d'eau alimentant la centrale
- 3 Augmentation de la température au sein de la centrale
- 4 Augmentation de la température de l'eau rejetée par la centrale, mettant en péril la faune et la flore

**Mesures prises par l'exploitant**

- Limitation des rejets d'effluents pour protéger la biodiversité
- Surveillance de la température atteinte dans les locaux et ajout d'équipements complémentaires permettant le refroidissement des matériels importants pour la sûreté
- Interruption provisoire de la production d'électricité pour éviter l'échauffement de l'eau du fleuve

**Evaluation et vérification par l'IRSN**

Evaluer la suffisance et la conformité des mesures proposées par l'exploitant, vérifier le bon fonctionnement des matériels et des dispositions prises pour faire face à ces températures élevées

© IRSN / Roman Grimaldi - juillet 2020

www.irsn.fr

Sources :

[https://www.irsn.fr/fr/connaissances/installations\\_nucleaires/la\\_surete\\_nucleaire/risques\\_aleas\\_climatiques\\_installations\\_nucleaires/pages/2-canicule-surete-centrales-nucleaires.aspx#.Yq8y9C--ifB](https://www.irsn.fr/fr/connaissances/installations_nucleaires/la_surete_nucleaire/risques_aleas_climatiques_installations_nucleaires/pages/2-canicule-surete-centrales-nucleaires.aspx#.Yq8y9C--ifB)

# MODALITÉS D'ADMISSION

Chaque sous-épreuve est notée sur 20. Elle est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante.

La note obtenue à l'épreuve de contrôle, dans chaque discipline choisie, se substitue à celle obtenue initialement uniquement **si elle est supérieure**.

Les candidats qui obtiennent une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves sont déclarés admis après délibération du jury.